



Titre de la fonction :

Auxiliaires (période estivale - Avril à novembre)

Période d'affichage :

Du 21 février 2023 au 31 mai 2023

Groupe :

Cols bleus

Type d'engagement :

Auxiliaire, temps complet pour la période estivale

Service :

Travaux publics

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu requiert des candidatures afin de combler diverses affectations durant la période estivale. L'employé(e) auxiliaire est affecté(e) à diverses tâches, selon les besoins. Entre autres, il (elle) accomplit des travaux manuels, tels que :

- Nettoyage des parcs et espaces verts;
- Pelletage et nivelage d'asphalte;
- Tonte de gazon;
- Travaux en horticulture et arboriculture;
- Entretien et aménagement de plateaux de loisirs;
- Peinture;
- Travaux de trottoirs et bordures en béton;
- Etc.

Formation :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou attestation d'équivalence de niveau de scolarité de cinquième année du secondaire.

Exigences :

- Expérience pertinente dans l'accomplissement de travaux manuels;
- Permis de conduire valide, classe 3 (permis d'apprenti considéré);
- Excellent dossier de conduite;
- Attestation du cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction (carte ASP).

Salaire

Le salaire est établi selon la classe 2 de la convention collective des employé(e)s manuels (cols bleus), soit au taux horaire de 23,69\$ ou plus selon l'affectation attribuée.

Horaire :

40 heures/semaine réparties du lundi au jeudi de 7h à 16h30 et le vendredi de 7h à 12h.

D'autres horaires peuvent aussi s'appliquer en fonction de l'affectation.

Information complémentaire :

Le ou la candidat(e) doit rencontrer les exigences de l'enquête sécuritaire requise par l'emploi.

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir sa candidature via le site <http://www.sjsr.ca/recrutement> avant la fin de l'affichage. Veuillez noter que seules les personnes ayant transmis leur candidature via ce site seront considérées.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Prendre note que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.

Ville centre et capitale régionale du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu se classe au 11^e rang des villes de la province. Située au sud du Québec, sur la rive sud de Montréal et à 20 minutes du pont Champlain, elle accueille près de 100 000 résidents. Soucieux de la qualité des services et du bien-être des citoyens, c'est plus de 1 000 employé(e)s engagé(e)s qui participent activement à son essor.